



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 6297

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'augmentation du vol de téléphones de voiture sur des véhicules stationnés en Ile-de-France, durant les mois d'été. En effet, si le front des cambriolages s'est quelque peu calmé dans de nombreuses communes, il est par contre à déplorer que des bandes organisées se spécialisent désormais sur le bris de glace et le vol de téléphones de voiture. Cette nouvelle forme de vol et de larcin semble atteindre un public de plus en plus jeune utilisé pour ce genre de méfaits au sein de réseaux organisés, notamment dans le recel et la revente de ces appareils. Il lui demande donc si la police compte mener dans les mois qui viennent une action spécifique et ciblée sur cette nouvelle forme de vols.

Texte de la réponse

Les vols d'accessoires amovibles dont sont désormais fréquemment équipés les véhicules sont apparus depuis quelques années. Il en est ainsi des vols de téléphones portables fixés au moyen d'adaptateurs sur la console ou le tableau de bord des véhicules. Les modes opératoires relèvent soit du vol dit « à la roulotte », opéré lorsque le véhicule est stationné sans surveillance particulière, soit du vol dit « à la portière », commis avec violence lorsque le véhicule est en circulation. Ces infractions sont enregistrées au plan statistique comme vols à la roulotte et vols d'accessoires sur véhicule à moteur. Le cumul de ces deux catégories de vols s'est établi à 327 748 faits constatés en 2006, contre 336 929 en 2005, soit une baisse de 2,72 %. Témoignant de la forte mobilisation sur la voie publique des forces de sécurité, les données de l'année 2007 révèlent la même tendance positive, avec une diminution de 6 % des faits constatés. S'agissant précisément des vols de téléphones portables dans les voitures, il n'existe pas de statistiques les recensant. Les auteurs de ces vols, notamment des vols à la portière, sont généralement des individus jeunes, organisés et agissant selon des modes opératoires identiques, dans des lieux déterminés. L'exploitation opérationnelle de ces éléments a permis des interpellations et des démantèlements de bandes de malfaiteurs, notamment par des brigades anticriminalité ou des brigades de répression des actions violentes. Des opérations de communication, menées par le biais des médias audiovisuels ou avec le concours des sociétés d'assurances, sont par ailleurs conduites en direction des automobilistes pour les faire bénéficier de conseils de nature à prévenir de tels vols. La prévention passive, qui permettrait de rendre inopérants ces systèmes dès lors qu'ils sont arrachés de leur support, reste à explorer. Au-delà des vols de téléphones portables dans les voitures, l'enjeu est aussi de faire diminuer le nombre de vols de téléphones portables en général. À cet égard, les vols de téléphones portables constatés par les services de police, après avoir augmenté de 7,64 % en 2006, ont diminué de 10,56 % en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6297

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6074

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1871